

## DEMANDE D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION PÔLE DES MICROTECHNIQUES

*Adhérents - Collège 1 des statuts de l'association  
Entreprises de la filière des microtechniques*

Nom de l'entreprise : .....

Représentée par : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

Adresse mail : .....

- Demande à adhérer à l'association **Pôle des microtechniques**
- Accepte en conséquence :
  - de payer sa cotisation annuelle (année civile) selon le mode de calcul indiqué plus bas (chèque à l'ordre de "Pôle des microtechniques") ;
  - de signer la Charte d'engagement des membres adhérents (voir annexe).

### **Remarque**

- L'adhésion ne sera effective qu'après approbation par le Conseil d'administration de l'association.

Fait à....., le.....

Signature

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
"Je souhaite adhérer"*

**Adhérents - Collège 1 des statuts de l'association  
Entreprises de la filière des microtechniques  
(Établissement dans le cas d'un groupe industriel)**

**Détermination du montant de la cotisation 2009**

**Raison sociale de l'entreprise:** .....

**Montant de la Valeur Ajoutée annuelle de l'entreprise :** .....  
*dernière valeur publiée*

**Base HT de la cotisation fixée à 3/10.000 de cette VA:** .....  
*montant minimum de 200€ HT et montant maximum de 4.000 € HT  
arrondir à la dizaine d'euros près*

**Montant de la TVA (19,6%) :** .....

**Montant TTC de la cotisation 2009 à acquitter :** .....

Chèque à établir à l'ordre de **Pôle des microtechniques**  
et à joindre à la présente demande d'adhésion  
*(une facture acquittée vous sera envoyée à réception du  
chèque)*

Formulaire de demande d'adhésion à retourner, avec la charte d'engagement, à

**Pôle des microtechniques  
TEMIS INNOVATION  
18, rue Alain Savary  
25000 Besançon**

## **Engagement de confidentialité** ***Membres industriels adhérents & Pôle des microtechniques***

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres adhérents de l'association **Pôle des microtechniques**, et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres adhérents de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le Pôle et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention « Confidentiel ». Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence

De même, le Pôle des microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses adhérents ainsi que certaines informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau, de son Comité de validation des projets et de ses Commissions afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

**Chaque information sera considérée comme confidentielle si elle est désignée comme telle au moment de sa communication. S'il s'agit de documents, le caractère de secret sera indiqué par l'apposition d'un timbre « confidentiel ». S'il s'agit d'informations orales, seules celles identifiées comme confidentielles dans les procès-verbaux de réunions seront soumises aux obligations du présent accord.**

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, doivent être respectés au delà de la stricte période de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée

de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du Pôle.

### **3 – Le respect des engagements**

La signature de la présente Charte engage chaque entreprise adhérente à l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus.

Le Bureau de l'association Pôle des microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes

*Fait en double exemplaires, à Besançon, le ...*

Pour le Pôle des microtechniques  
Le Directeur

Pour l'entreprise adhérente  
(*Nom, prénom, Entreprise, Qualité*)

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite  
"Oui, je m'engage"*

Charte signée à retourner avec le formulaire de demande d'adhésion à retourner à

**Pôle des microtechniques**  
**TEMIS INNOVATION**  
**18, rue Alain Savary**  
**25000 Besançon**